

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-16.250-0009994.2024.001			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom SARL LES VIGNES OLIVIER DECELLE Adresse Mas Amiel 66460 Maury Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité QUALISUD (FR-BIO-16) Adresse 6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Distribution / Mise sur le marché					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (f) Vin Méthode de production: – production de produits biologiques – production de produits en conversion – production biologique avec une production non biologique					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 03 mai 2024 12:31:27 +02 (Europe/Luxembourg) Lieu Marmande (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 02/10/2023 au 30/06/2025		

DÉLIVRÉ

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Vins : Vin rouge Bourgogne - Millésimes 2018 à 2022, SCEA DOMAINE DECELLE ET FILS	Biologique
	Vins : Vin rouge Hautes Côtes de Beaune Les champlains - Millésimes 2018 à 2022, SCEA DOMAINE DECELLE ET FILS	Biologique
	Vins : Vin rouge Savigny Les Beaunes Les Planchots - Millésime 2017, SCEA DOMAINE DECELLE ET FILS	Biologique
	Vins : Vin rouge Savigny Les Beaunes Les Pimentiers - Millésimes 2018 à 2020, SCEA DOMAINE DECELLE ET FILS	Biologique
	Vins : Vin rouge Savigny Les Beaunes Les Gollardes - Millésimes 2017 à 2022, SCEA DOMAINE DECELLE ET FILS	Biologique
	Vins : Vin rouge Côtes de nuits La Berchère - Millésime 2017 à 2022, SCEA DOMAINE DECELLE ET FILS	Biologique
	Vins : Vin rouge Chorey Les Beaunes Les Poiriers - Millésime 2018 à 2022, SCEA DOMAINE DECELLE ET FILS	Biologique
	Vins : Vin rouge Chorey les beaunes Les beaumonts - Millésime 2018 à 2022AB, SCEA DOMAINE DECELLE ET FILS	Biologique
	Vins : Vin rouge Côtes de Nuits Village « Aux Clous Virey » 2021 à 2022, SCEA DOMAINE DECELLE ET FILS	Biologique
	Vins : Vin rouge Beaune 1er Cru Les Teurons - Millésimes 2018 à 2022, SCEA DOMAINE DECELLE ET FILS	Biologique
	Vins : Vin rouge Beaune 1er Cru Clos du roi - Millésimes 2018 à 2022, SCEA DOMAINE DECELLE ET FILS	Biologique
	Vins : Vin blanc Savigny Les Beaunes - Millésimes 2018 à 2022, CEA DOMAINE DECELLE ET FILS	Biologique
	Vins : Vin rouge Savigny Les Beaune - Millésime 2020 à 2022, SCEA DOMAINE DECELLE ET FILS	Biologique
	Vins : Vin blanc Chorey Les Beaunes Les Champiétants - Millésime 2020 à 2022, SCEA DOMAINE DECELLE ET FILS	Biologique
	Vins : Vin blanc Bourgogne Hautes Côtes de Beaune Les Champlains - Millésimes 2018 à 2022, SCEA DOMAINE DECELLE ET FILS	Biologique
	Vins : Vin rouge Saint Emilion Grand Cru Cèdre - Millésimes 2017 à 2021, CHÂTEAU JEAN FAURE	Biologique
	Vins : Vin rouge Saint Emilion Grand Cru Reserve - Millésimes 2017 à 2022, CHÂTEAU JEAN FAURE	Biologique
	Vins : Vin rouge Saint Emilion - Millésime 2017 à 2022 Le Cèdre de Jean Faure et la Réserve de Jean Faure, CHÂTEAU JEAN FAURE	Biologique
	Vins : Vin rouge sec IGP Côtes Catalanes 2017 à 2023, MAS AMIEL	Biologique
	Vins : Vin rouge Maury sec - Millésimes 2017 à 2023, MAS AMIEL	Biologique
	Vins : Vin rouge Maury - Millésimes 2018 au 2023, MAS AMIEL	Biologique
	Vins : Vin rouge doux naturel - Millésimes 2018 à 2023, MAS AMIEL	Biologique
	Vins : Vin rouge Côtes du Roussillon Trilogie Millésimes 2017 à 2023, MAS AMIEL	Biologique
	Vins : Vin rouge Côtes du Roussillon - Millésimes 2018 à 2023, MAS AMIEL	Biologique
	Vins : Vin rosé sec - Millésimes 2017 à 2023, MAS AMIEL	Biologique
	Vins : Vin rosé Côtes du Roussillon - Millésimes 2018 à 2023, MAS AMIEL	Biologique
	Vins : Vin doux naturel - Millésime 2018, MAS AMIEL	Biologique
	Vins : Vin blanc sec Altair - Millésime 2021, MAS AMIEL	Biologique
Vins : Vin blanc sec - Millésimes 2017 à 2023, MAS AMIEL	Biologique	
Vins : Vin blanc doux naturel - Millésimes 2018 à 2023, MAS AMIEL	Biologique	
Vins : Vin blanc Côtes du roussillon - Millésimes 2018 à 2023, MAS AMIEL	Biologique	
Vins : Muscat de Rivesaltes - Millésimes 2018 à 2023, MAS AMIEL	Biologique	
Vins : Vin blanc doux naturel Maury - Millésime 2018 à 2023, MAS AMIEL	Biologique	
Vins : Vin rouge biodynamie - Millésime 2022, CHÂTEAU JEAN FAURE	En conversion	
Vins : Vin rouge biodynamie - Millésime 2021, CHÂTEAU JEAN FAURE	En conversion	
II.2 Quantité de produits		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.3 Informations sur les terres
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs
	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf
II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	

DÉLIVRÉ